

Ville de Villetaneuse
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
2007 - 2009

Références :

- *Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi N°2003-710 du 1er août 2003)*
- *Loi de programmation pour la cohésion sociale (loi N°2005-32 du 18 janvier 2005)*
- *Conseil interministériel des villes du 9 mars 2006, Pour une politique de la Ville renouvelée.*
- *Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale*
- *Circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre*

SOMMAIRE

I.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ORIENTATIONS GENERALES	3
A.	Situation socioéconomique et urbaine de villetaneuse	3
1.	Une situation géographique isolée, une configuration urbaine fragmentée	4
2.	Une situation socioéconomique difficile	8
3.	Une population fortement fragilisée	9
B.	L'impact de la politique de la ville sur le territoire	11
C.	la nécessité de poursuivre l'action en faveur des quartiers et de la cohésion sociale et urbaine de villetaneuse	12
1.	Pour une nouvelle gouvernance de la politique de la ville	12
D.	Les orientations 2007-2009 de la ville de villetaneuse en matière de cohésion sociale et urbaine :	13
1.	Renforcer l'attractivité du territoire	13
2.	Renforcer la cohésion interne du territoire	13
3.	Renforcer le lien habitants - institutions	13
4.	Renforcer la connaissance partagée du territoire	13
II.	THEMATIQUES PRIORITAIRES DU CUCS	14
A.	emploi et insertion - Thématiques communautaires	14
1.	Éléments de diagnostic	14
2.	Orientations en matière d'emploi et d'insertion	17
B.	Citoyenneté et prévention de la délinquance	17
1.	Éléments de diagnostic	17
2.	Orientations en matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance	19
C.	Accès à la santé	19
1.	Éléments de diagnostic	19
2.	Orientations en matière d'accès à la santé	21
D.	Habitat et cadre de vie - Thématiques communautaires	21
1.	Éléments de diagnostic	21
2.	Orientations en matière d'habitat et de cadre de vie	23
E.	Education et égalité des chances	24
1.	Éléments de diagnostic	24
2.	Orientations en matière d'éducation et d'égalité des chances	26
III.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT : PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION	26
A.	Le pilotage du CUCS	26
1.	Le chef de projet CUCS	26
2.	Les référents thématiques du CUCS	26
3.	Le comité de pilotage	27
4.	Le comité technique	27
5.	Le pilotage politique au niveau de la ville	27
6.	Le pilotage d'agglomération	27
B.	La programmation annuelle	27
C.	Les conventions pluriannuelles	28
D.	L'évaluation	28
E.	Les modalités de financement du contrat	28
IV.	ANNEXES	29

I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ORIENTATIONS GENERALES

A. SITUATION SOCIOECONOMIQUE ET URBAINE DE VILLETANEUSE

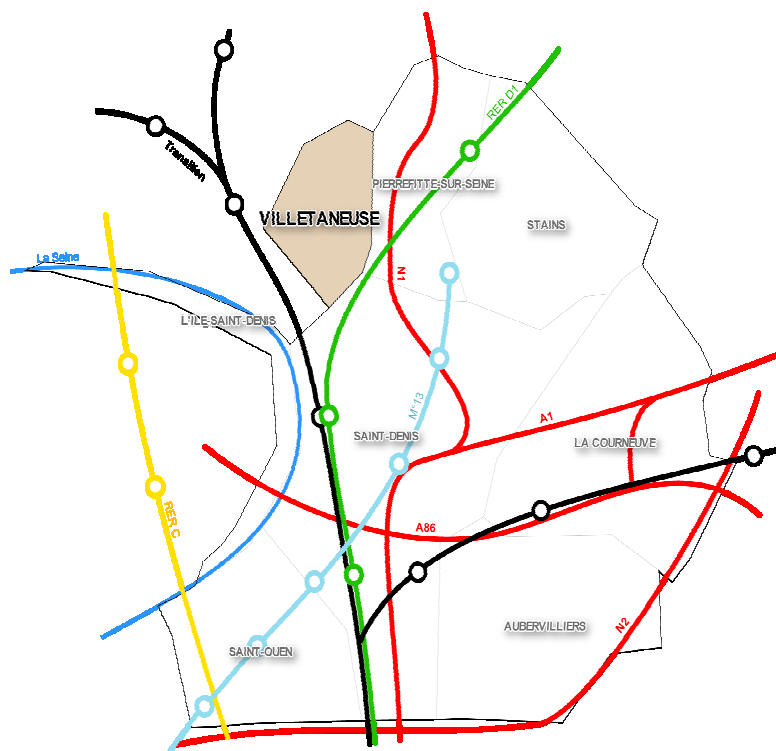
Villetaneuse se situe dans un département qui connaît une situation socioéconomique particulièrement fragile puisque, par rapport aux autres départements d'Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis cumule les indicateurs de précarité économique et sociale : le plus faible revenu moyen imposable, le plus fort pourcentage de foyers non imposables, le plus fort taux de chômage, le plus grand nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, en deuxième position après Paris en ce qui concerne le nombre de RMIstes... Le tissu urbain et social y est fragile, notamment dans le quart nord-ouest du département. Ce contexte économique, urbain et social est générateur de précarité et influe sur l'attractivité du territoire du département. Ces tendances sont particulièrement prononcées sur le territoire de Plaine Commune, les huit villes de l'agglomération partageant des problématiques sociales, économiques et urbaines dont elles souhaitent mutualiser les modes de résolution.

Au-delà de ce constat relatif aux profondes difficultés que connaît la Seine-Saint-Denis, soulignées par le récent rapport de la Mission d'information sur les quartiers en difficulté (*Sénat, Rapport d'information, octobre 2006*), Villetaneuse se distingue doublement :

- Elle connaît des difficultés particulières, notamment en raison d'une **exaspération de ces tendances départementales** sur certains champs, mais également en raison de sa situation géographique, à l'écart des grands axes de communication, notamment des transports en commun ; et de son histoire, marquée par la désindustrialisation des années 1980-90.
- Elle dispose **de nombreux atouts** sur lesquels il s'agit de s'appuyer pour mener une politique de cohésion sociale et urbaine qui accompagne les évolutions du territoire.

1. Une situation géographique isolée, une configuration urbaine fragmentée :

- En premier lieu, Villetaneuse se situe géographiquement au nord du département de la Seine-Saint-Denis, à l'écart des grands axes routiers et ferrés.

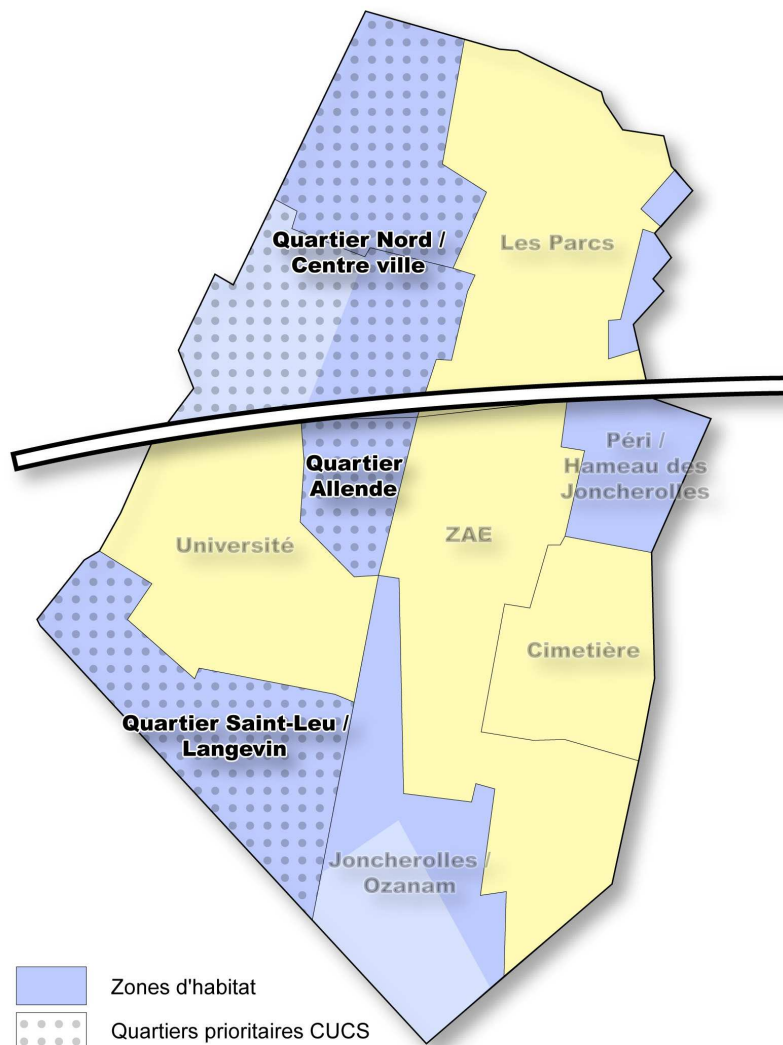


Réalisation : Cabinet Acadie

- En second lieu, le territoire urbain est coupé de l'extérieur par les voies ferrées au sud-est et à l'ouest, et morcelé à l'intérieur par des espaces autonomes tels le cimetière intercommunal, les parcs départemental et régional, l'université et la zone industrielle, ainsi que des friches. Il est également coupé d'est en ouest en son milieu par le chemin de fer de la grande ceinture qui sépare la ville en deux. En raison de ces coupures, le territoire est composé de plusieurs quartiers sans véritable centre ville permettant le brassage des différentes populations, notamment les habitants et les populations universitaires. La très forte mobilité de la population révélée par les RGP successifs, indique à la fois que Villetaneuse ne constitue qu'une étape du parcours résidentiel et, d'autre part, le manque d'attraction de la ville pour ses propres habitants. La ville connaît une forte proportion de logements collectifs sociaux puisque la part des locataires HLM de la commune est de 63,8%, contre 46,9% pour Plaine Commune et 35,9% pour le département (*Source : INSEE, RGP 1999*). Il existe plus précisément à Villetaneuse deux grands secteurs d'habitat social : le quartier sud limitrophe de Saint-Denis et Epinay-sur-Seine et le quartier nord limitrophe des communes de Montmagny et Pierrefitte-sur-Seine.

Au nord de la grande ceinture se trouvent le « centre ville », les deux cités ZUS (Grandcoing et Victor Hugo) ainsi que les parcs tandis qu'au sud coexistent des zones d'habitat collectif - notamment la cité ZUS Allende -, le campus universitaire et des zones d'activité, avec quelques poches d'habitat individuel.

Ville de Villeteuse
Contrat urbain de cohésion sociale
2007-2009



Réalisation : Cabinet Acadie

- ☞ **La zone Sud** est composée de deux secteurs fort différents : les quartiers Joncherolles/Ozanam et le quartier Langevin-Saint Leu. Les quartiers Joncherolles/Ozanam constituent un pôle d'attractivité important de la ville, notamment en raison de la présence d'un centre commercial. Il est bien doté en équipements et accueille une population fidélisée. La taille des ménages est moins importante que dans les autres quartiers et il existe une certaine mixité. Par opposition, **le quartier Langevin-Saint Leu**, quartier le plus peuplé de la commune, est constitué d'un parc d'habitat collectif dense le long de la RN328 et connaît des difficultés importantes.
- ☞ Toujours au sud de la grande ceinture, Allende et l'Université constituent une zone intermédiaire centrale mal intégrée dans la ville. Destinée à sa création à accueillir les universitaires afin de brasser les populations universitaires et urbaines, **la cité Allende**, ZUS isolée au centre, accueille depuis les années 1980 des populations fortement fragilisées. La cité Allende abrite la population la plus jeune, la plus étrangère et la plus précaire. C'est le quartier le moins bien loti en équipements et en commerces et qui est fortement touché par la délinquance. Récemment résidentialisée et réhabilitée, l'imposante cité reste isolée au milieu d'espaces verts, isolement que les nouvelles possibilités de transports visent à rompre, notamment le projet de Tramway. Détachée du territoire, l'Université n'est pas intégrée dans la vie de la commune et contribue à séparer la ville selon un axe Nord/Sud.
- ☞ **La zone Nord** comprend deux cités classées en ZUS - Grandcoing et Victor Hugo -, ainsi que le nouveau centre ville. Cette **zone nord-centre ville** regroupe 40% des habitants de Villeteuse et connaît

d'importantes difficultés. Sur les quartiers Grandcoing et Victor Hugo, la population est particulièrement jeune, connaît un fort taux de chômage et une forte précarité économique. Ils connaissent une dégradation du climat social et une aggravation des problèmes de bâti qui ont justifié l'intervention de l'ANRU sur ce quartier comme celui d'Allende. C'est un secteur relativement bien pourvu en équipements (groupe scolaire Jules Verne, Ecole de musique et de danse), mais pourtant marqué par le désœuvrement, la délinquance et le sentiment d'insécurité (*source : Jeunesse Feu vert, Contrat d'objectifs 2005-2010*). Le centre ville, constitué principalement d'immeubles collectifs de faible hauteur, remplit faiblement sa fonction de centralité et est peu animé. Il concentre néanmoins l'ensemble des services publics du territoire communal, quelques services de proximité et quelques commerces. Les parcs départemental et régional sont bordés de pavillons, et sont peu appropriés par les habitants.

Ainsi, la ville est d'une part composée d'espaces morcelés : les espaces non habités (parcs, cimetière, ZAE et, dans une certaine mesure, l'Université) isolent les zones d'habitat qui sont concentrées sur le quartier Nord, le centre ville, le quartier Saint-Leu Langevin, le quartier Joncherolles/Ozanam et quelques poches d'habitat individuel et de pavillons à l'est des parcs et de la ZAE. Ce morcellement physique de l'espace urbain s'accompagne d'une faiblesse des liens sociaux et urbains : faible intégration des populations, faible participation des habitants, insécurité urbaine. La ville est notamment marquée par des oppositions inter-quartiers fortes, qui interrogent les politiques publiques et s'expriment notamment chez les jeunes qui perpétuent à travers ces oppositions une histoire et une mémoire d'événements qui continuent de structurer leur rapport à l'espace et à créer des identités de quartiers nuisibles à la cohésion sociale et urbaine.

- **En troisième lieu, trois zones de fragilité se distinguent par les difficultés qu'elles connaissent et exigent une action prioritaire : le quartier Nord-Centre Ville, le quartier Allende et le quartier Langevin – Saint Leu.**
 - ✎ C'est sur le quartier d'habitat social de la **Cité Allende** que les tendances communales relatives aux caractéristiques des populations sont le plus exacerbées : il abrite la proportion de jeunes la plus importante (43,3%), le nombre de familles nombreuses le plus important (taille moyenne des ménages : 3,71 et 36,2% de ménages de +5 personnes), la proportion de population étrangère la plus forte (39%), la part la plus importante de familles monoparentales (19,5%), le taux de chômage le plus élevé (36,4%), notamment celui des jeunes (39,1%), avec une proportion de personnes sans aucun diplôme forte (36,5%).
 - ✎ Le quartier **Nord - Centre Ville** cumule également un certain nombre de difficultés notamment sur Grandcoing et Victor Hugo qui accueille une population très jeune (37,2%), qui connaît un fort taux de chômage (31,4%) et une proportion forte de non diplômés (35,9%). Les ménages sont de taille importante (3,63 en moyenne) et, dans une moindre mesure, d'origine étrangère (27%).
 - ✎ Les difficultés du quartier **Langevin - Saint Leu**, composé majoritairement d'immeubles collectifs sociaux, se sont accrues ces dernières années, notamment les cités dites Route de Saint-Leu et les immeubles de la rue Paul Langevin.

Ville de Villetaneuse
 Contrat urbain de cohésion sociale
 2007-2009

RGP 99	Part des moins de 20 ans dans la population	Taille moyenne des ménages	Part des ménages + 5 pers.	Population de nationalité étrangère (part dans la population totale)	Taux de chômage (sur l'ensemble de la population active)	Taux de chômage de jeunes de 15-24 ans (sur l'ensemble de la population active de la tranche d'âge)
Centre ville	36,2%	3	17,6%	18,0%	16,5%	25,3%
Grandcoing-Victor Hugo	37,2%	3,63	29,6%	27,0%	31,4%	37,8/42,2%
Allende	43,3%	3,71	36,2%	39,0%	36,4%	39,1% (Z)
Carnot Saint Leu	32,0%	2,85	17,2%	25,5%	19,2%	25,9%
Langevin	29,5%	2,63	14,30%	22,9%	18,4%	37,5%
Villetaneuse	33,4%	3,03	19,70%	24,5%	22,0%	32,6%
Plaine Commune	29,3%	2,62		25,3%	20,8%	30,9%
Seine-Saint-Denis	28,0%	2,59		18,7%		26,6%

Sources : INSEE, RGP 1999

Au vu de ces éléments liés à la configuration territoriale de la ville et de la situation des quartiers, **le projet de cohésion sociale et urbaine de Villetaneuse porte prioritairement sur l'ensemble des territoires fragilisés de la ville : quartier Nord - Centre Ville, le quartier Allende et le quartier Langevin - Saint Leu.** Il s'agit à travers ce projet de prioriser l'action sur les quartiers, constituant la majeure partie des espaces habités de la ville, dans le cadre d'une politique urbaine à l'échelle du territoire communal. Certaines actions transversales s'appliqueront donc à l'ensemble de la ville.

Si le territoire est aujourd'hui morcelé, Villetaneuse dispose de **réelles capacités** pour restaurer une cohésion urbaine et sociale qui apparaît défaillante. Territoire à dimension humaine (11 376 habitants - 2,31km²), elle dispose de **quatre principales potentialités** :

- **Les opérations de renouvellement urbain et le PUU**, qui ambitionnent de donner un véritable centre ville et une continuité urbaine à la commune, de diversifier l'habitat, de requalifier les espaces publics, de développer de nouvelles possibilités de déplacements et de « raccrocher » l'Université sur le territoire. Cette intervention lourde sur le bâti et l'aménagement urbain promet de restaurer la vie urbaine et le lien social à travers notamment la mise en œuvre d'actions sociales qui pourront améliorer la vie quotidienne et créer une vie de quartier qui faisait défaut, voire permettre d'infléchir les oppositions interquartiers. Le développement des transports (prolongement du tramway et tangentielle nord) sera déterminant dans la réussite de cet ambitieux projet urbain.
- **La présence de l'Université qui contribue à valoriser l'image territoriale de Villetaneuse**, et constitue également un pôle d'emploi et d'équipements. La présence des 13 500 étudiants peut permettre un brassage social et le développement d'activités propres à animer la ville.
- **La ville est richement dotée en espaces verts et naturels** (un quart du territoire).
- **La diversité de la population**, jeune et multiculturelle, enrichie par les nouvelles populations que les projets urbains engagés et la diversification de l'habitat vont permettre. Cette nouvelle sociologie des habitants exige de repenser la cohésion sociale et la mise en œuvre d'actions ciblées.

La revalorisation de l'attractivité de la ville à l'intérieur (pour ses habitants) et à l'extérieur constitue un enjeu de cohésion sociale et urbaine fort pour les prochaines années afin que Villetaneuse puisse profiter au mieux du droit commun, et attirer des professionnels (par exemple de santé), des entreprises, mais aussi permettre à ses propres habitants et la population universitaire de véritablement « habiter » la ville, se l'approprier. En ce sens, le CUCS de Villetaneuse ambitionne de contribuer à favoriser l'investissement des étudiants dans la ville et le « raccrochage » de l'Université sur le territoire, de valoriser les espaces verts et naturels dont elle dispose et d'accompagner le projet urbain et le nouveau brassage des populations au travers d'actions sur le lien social.

2. Une situation socioéconomique difficile :

Si la communauté d'agglomération se caractérise globalement par une dynamique économique avec une évolution positive des emplois (+19%), principalement dans le tertiaire, et des établissements (+6,8%) sur la période 1999-2004, Villetaneuse ne semble pas profiter de cette dynamique : -12,4% d'établissements et -6,9% d'emplois sur la même période (*Source : GARP/UNEDIC, site Internet de Plaine Commune*). Le pourcentage d'entreprises privées installées à Villetaneuse a diminué de 9 points entre 1999 et 2003 (*Source : UNEDIC*) et c'est le territoire qui a attiré le moins d'entreprises sur Plaine Commune depuis 1999 (la moyenne de cette évolution sur Plaine Commune étant de 3,7 points). C'est pour cette raison que Plaine Commune a développé le projet de requalification et de développement de la ZAE.

Le taux de chômage est également important à Villetaneuse : d'après les statistiques de l'INSEE, il était de 22% en 1999 quand la moyenne départementale était de 17,2%. Il a connu une évolution de +7,6% de 1990 à 1999 (évolution du taux de chômage sur Plaine commune : +6,5% et en Ile-de-France : +3,2%). Toujours selon les données du RGP 1999, Villetaneuse se distingue par ailleurs par un taux de chômage des jeunes fort et en augmentation : en 1990 23,3% des jeunes de 15-24 ans actifs étaient au chômage et 32,6% en 1999 (moyenne départementale : 28%). De même, le taux

d'activité des 15-19 ans a diminué entre 1990 et 1999, passant de 13,6% à 7,6% ; ainsi que celui des 20-29 ans, passant de 75,8% à 70,6% (Source : INSEE, RGP 1999). Les dernières estimations du Service Etudes et prospectives économiques de Plaine Commune d'avril 2006 font état d'un taux de chômage de 15% en mars 2006 sur Villetaneuse quand la moyenne de l'agglomération est à 14,4%.

Les niveaux de formation des populations de Villetaneuse sont bas : 29,6% des plus de 15 ans sont sortis sans diplôme du système scolaire en 1999 et l'ANPE estime qu'il y a 36% de demandeurs d'emploi qui sont non qualifiés en 2000, tout comme dans l'ensemble du département (ANPE, Direction départementale).

Il y a une majorité d'employés et d'ouvriers dans les actifs résidents, qui tranche avec la part importante d'emplois existants sur la commune de cadres et professions intellectuelles supérieures liés à la présence de l'Université.

Le nombre de personnes au RMI progresse sur Villetaneuse, passant de 448 allocataires en décembre 2004 à 491 en décembre 2005. Il concerne, en 2005, 2/3 de femmes, 1/3 de moins de 30 ans, 73% de personnes monoparentales dont 36% avec enfants à charge (Source : Bilan de la MIRE, 2005).

Le nombre de personnes couvertes par l'allocation logement (sur le total de logements) est le plus élevé du département : 133% quand la moyenne sur les quarante villes de la Seine-Saint-Denis est de 78,1% (Source : Territoires et Conseil, Enquête fiscale 2006).

Le revenu moyen par habitant en 2005 est de 5 622 € par habitant, c'est-à-dire le plus faible de Plaine commune et l'un des plus faibles du département, la moyenne des villes de Seine-Saint-Denis de plus de 10 000 habitants étant de 9 672,5€. Les bases imposables sont très faibles : la base nette de la taxe d'habitation est de 883€/habitant pour la taxe d'habitation en 2006 quand la base moyenne des villes de Seine-Saint-Denis est de 1 189€/habitant. La part des foyers non imposés sur la taxe d'habitation est de 26,19% en 2005, ce qui place Villetaneuse en deuxième position après La Courneuve, la moyenne départementale étant de 18,77%. (Source : Territoires et Conseil, Enquête fiscale 2006). Il en résulte une marge de manœuvre faible sur le plan fiscal : en mars 2006, le potentiel financier par habitant de la commune est de 992,5€/habitant quand la moyenne départementale (communes de plus de 10 000 habitants) est de 1017€/habitant (Source : Préfecture de Seine-Saint-Denis).

Cependant, au-delà de ce constat, la ville dispose en matière socioéconomique de potentialités à exploiter :

- **La dynamique intercommunale** impulsée au sein de Plaine Commune, qui constitue une ressource importante pour le développement économique du territoire d'une part pour penser collectivement les enjeux de développement à une échelle plus large et, d'autre part, pour mutualiser les moyens et outils d'action publique (ingénierie, mise en réseau) en faveur du rétablissement de la cohésion sociale et urbaine.
- **Le nombre important d'emplois sur la ville** (liés à l'Université, aux pôles d'éducation, à la ZAE, au centre commercial...) qui impose de travailler sur le décalage qui existe entre le profil des populations locales et les types d'emplois.
- **La situation géographique de Villetaneuse, proche de Paris et des pôles d'emplois de Saint-Denis, et qui dispose encore d'espaces disponibles pour des activités économiques.**
- **La décision de créer une maison de l'emploi et de la formation vers 2009, en interface entre la Cité Allende et l'Université.**

3. Une population fortement fragilisée :

La fragilité de la population de Villetaneuse tient au contexte socioéconomique ainsi qu'à ses principales caractéristiques : une population très jeune, constituée de familles nombreuses mais également de familles monoparentales, avec une part importante d'étrangers et d'immigrés.

Villetaneuse connaît le pourcentage de population jeune la plus élevée du département : 33,4% de la population est âgée de 0 à 19 ans contre 29,32% à Plaine Commune et 28% en Seine-Saint-Denis (Source : INSEE, RGP 1999).

La ville abrite également une part importante de familles nombreuses : 19,7% des ménages à Villetaneuse sont constitués de 5 personnes ou plus (tandis que la moyenne départementale est de 11,3%). Elle dispose d'ailleurs de nombreux logements de grande taille puisque 63,7% des résidences principales de Villetaneuse sont des logements composés de 3 ou 4 pièces, quand le pourcentage atteint 57,3% sur Plaine Commune (Source : INSEE, RGP 1999).

Ville de Villetaneuse
 Contrat urbain de cohésion sociale
 2007-2009

Autre indice de fragilité, **le nombre de familles monoparentales est en forte hausse** à Villetaneuse depuis 1990 :

	% familles monoparentales sur l'ensemble des familles	dont homme seul et enfant (s)	dont femme seule et enfant(s)	Evolution 1990-1999 % familles monoparentales
Ile-de-France	9,8	3,8	6,1	23,1
Seine-Saint-Denis	12,3	4,7	7,5	26,6
Villetaneuse	12,1	4,9	7,2	36,5

Source : INSEE, RGP 1999

Enfin, la ville accueille un taux important d'immigrés et d'étrangers : 30% des habitants sont nés à l'étranger (24% en Seine-Saint-Denis) et la ville accueille 24,5% d'étrangers (le taux est de 25,3% à Plaine Commune et 18,7% en Seine-Saint-Denis).

Ces caractéristiques constituent une fragilité dans un contexte socioéconomique difficile en raison du fort taux de chômage que connaissent les jeunes et les étrangers, des difficultés familiales induites par la monoparentalité ou la gestion d'une famille nombreuse, ou encore des difficultés liées à la non maîtrise de la langue dans la vie quotidienne comme dans le champ de l'emploi.

Néanmoins, la jeunesse et la diversité de la population constituent une ressource du territoire qu'il s'agit de valoriser tant dans les champs de l'emploi que de la vie sociale et l'animation de quartier. La richesse culturelle et la présence d'associations locales dans les quartiers offrent des potentialités d'animation sociale et urbaine importantes.

La configuration urbaine, la situation socioéconomique du territoire et les caractéristiques des populations démontrent les fragilités de Villetaneuse et l'important enjeu qu'elle connaît en termes d'amélioration de la vie quotidienne et de promotion de l'égalité des chances des habitants de Villetaneuse et, en particulier, de ses quartiers prioritaires. Elles montrent également l'ensemble des atouts dont elle dispose pour poursuivre sur le long terme son projet de cohésion sociale et urbaine, engagé depuis son entrée dans la politique de la ville.

B. L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

Villetaneuse s'est engagée dans la politique de la ville contractuelle en 1994 pour répondre aux difficultés des habitants des quartiers, notamment ceux de Grandcoing et Allende, classées en ZUS en 1998. Le contrat de ville, signé en 2000, a permis d'amorcer des réponses aux besoins de cohésion sociale et urbaine de Villetaneuse et le développement de modes d'action publique transversaux et partenariaux améliorant l'efficacité de l'action publique et le travail des professionnels.

La politique de la ville a en particulier favorisé :

- ↳ **La prise en compte d'actions municipales nouvelles**, notamment dans les champs de l'emploi (la Maison pour l'Insertion et des Ressources pour l'Emploi, MIRE), de la santé (le Point d'Accueil et de Prévention Santé, PAPS) et de la sécurité (Unité de Police de Proximité). La politique de la ville a permis de mener une politique liée à la vie de quartier et à la médiation en travaillant sur le lien social et une meilleure connaissance des besoins des territoires.
- ↳ **Le développement du partenariat et la mise en œuvre d'une véritable transversalité** : la ville a vu se développer des projets collectifs et un fort partenariat entre les acteurs, notamment dans le cadre des projets Atelier Santé Ville, le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et Programme de Réussite Educative.
- ↳ **Un travail important engagé avec les associations** qui a permis d'instaurer un maillage sur le terrain et un réseau propres à répondre aux besoins des populations et du territoire. Le rôle privilégié des associations dans les quartiers justifie un soutien à l'activité associative que le contrat de ville a pu concrétiser.
- ↳ **La mise en œuvre de dispositifs fondamentaux pour le territoire**, tels l'ASV, le CLSPD et le PRE.
- ↳ **La mise en œuvre d'actions fédératrices accompagnant le projet urbain**, notamment autour du relogement (accompagnement social sur Allende) et du lien social (actions artistiques et culturelles).
- ↳ **La connaissance fine du territoire et des besoins des populations** qui faisait défaut et qui doit être poursuivie dans le cadre de la prochaine contractualisation.

Le contrat de ville a impulsé une dynamique territoriale en faveur de la cohésion sociale et urbaine qu'il s'agit de poursuivre au vu des besoins du territoire et des manques du droit commun. Il a constitué un levier financier important et permis le développement d'innovations et d'expérimentations. Il a cependant eu pour principales faiblesses une perte de cohérence dans la juxtaposition des actions, ainsi qu'en matière de pilotage, d'évaluation et de conduite de projet.

Au vu de ces apports et limites du contrat de ville 2000-2006, la ville de Villetaneuse souhaite poursuivre la dynamique impulsée sur le territoire et engager dans le cadre de la nouvelle contractualisation une nouvelle gouvernance de la politique de la ville ainsi que de nouvelles orientations en faveur de la cohésion sociale et urbaine.

C. LA NECESSITE DE POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DES QUARTIERS ET DE LA COHESION SOCIALE ET URBAINE DE VILLETANEUSE

1. Pour une nouvelle gouvernance de la politique de la ville :

⌘ LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN AVANT TOUTE MOBILISATION DE CREDITS SPECIFIQUES :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit solliciter la mobilisation du droit commun sur Villetaneuse avant toute mobilisation de crédits ou dispositifs spécifiques. Or, sur la ville, un plan de rattrapage s'avère indispensable, notamment en matière :

- d'emploi : il n'existe pas d'antenne ANPE sur Villetaneuse (l'agence se situe à Epinay) ;
- de santé publique : il n'existe aucune structure de soins sur la ville (assurés aujourd'hui à l'hôpital de St Denis, CMP d'Epinay et CMPP de Pierrefitte) ;
- de sécurité : 22 agents étaient prévus à la création de l'UPP de Villetaneuse, 11 sont en poste aujourd'hui (le commissariat est à Epinay) ;
- de transport : Tram'y et Tangentielle (2011 et 2014).
- d'éducation : il n'existe aucun poste de médecin scolaire sur la ville, 1 seule infirmière scolaire au Collège Lucie Aubrac et les écoles du nord depuis le 15 octobre 2006, aucune sur le Collège J. Vilar et son secteur scolaire.

⌘ LE CUCS COMME POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET URBAIN :

Les transformations spatiales liées aux projets urbains nécessitent la mise en œuvre d'un ensemble d'actions sociales que le CUCS a vocation à réaliser. Les actions développées dans le cadre de la restructuration d'Allende démontrent l'importance de cette complémentarité pour que les habitants s'approprient la ville sur un territoire où il existe une forte déconnexion entre les populations et leur ville.

⌘ UNE STRATEGIE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE PENSEE A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE :

Le CUCS de Villetaneuse propose une stratégie de cohésion sociale et urbaine intégrée aux politiques de développement communautaires afin de « raccrocher » les activités et les populations sur le territoire, notamment en matière d'emploi, et de penser aux effets d'entraînement et aux questions de mobilité sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération.

⌘ LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE COMME MODE D'ACTION INNOVANT ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS D'INTERVENTION :

Le contrat de ville 2000-2006 a impulsé de nouveaux modes d'action publics innovants et efficaces en faveur de la cohésion sociale et urbaine. Il s'agit avec la nouvelle contractualisation de valoriser et d'approfondir les changements dans la conduite des projets en poursuivant un certain nombre d'objectifs en termes d'outils d'observation et de concertation entre les professionnels, d'évaluation et d'amélioration de la lisibilité et de la réactivité des politiques menées.

D. LES ORIENTATIONS 2007-2009 DE LA VILLE DE VILLETANEUSE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE :

La ville de Villetaneuse a engagé une démarche de réflexion et d'élaboration de son projet de cohésion sociale et urbaine à partir d'un bilan de la Politique de la ville et de l'organisation de groupes de travail thématiques avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, techniciens, professionnels de terrain). Elle a ainsi pu faire le point sur la situation du territoire et sur les modes d'action publique mis en œuvre en faveur du rétablissement de la cohésion sociale de la commune, et poser les grandes orientations qu'elle ambitionne pour ses habitants pour les prochaines années.

La Projet urbain de cohésion sociale et urbaine de Villetaneuse est un projet de territoire visant à poursuivre et à développer la dynamique socio-urbaine engagée depuis vingt ans en faveur des quartiers et de la cohésion sociale de Villetaneuse.

La stratégie de cohésion sociale et urbaine que Villetaneuse souhaite mettre en œuvre en 2007-2009 vise à la fois l'enrayement des processus de ségrégation urbaine et sociale sur la ville et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques menées.

Le renforcement de l'attractivité du territoire apparaît comme un élément fondamental de cette stratégie tant le territoire pâtit, au niveau économique et social mais aussi en termes de vie locale, de l'image négative qu'il dégage. Cette restauration passe par une revalorisation de la ville de l'intérieur, afin que les habitants de Villetaneuse « habitent » réellement leur ville, et à l'extérieur, afin que le territoire puisse drainer de nouvelles potentialités, en termes d'emploi, de création d'entreprises, d'actions socioculturelles, etc. Le rétablissement de la cohésion sociale passe également par une réconciliation des habitants avec leurs institutions et le développement de liens sociaux aujourd'hui faibles entre les différents types de populations et portions du territoire. Enfin, ces orientations exigent des modes d'action publique davantage cohérents, participatifs, réactifs et lisibles, ainsi que des outils de connaissance et d'évaluation nourrissant une nouvelle gouvernance de la politique de la ville à Villetaneuse.

1. Renforcer l'attractivité du territoire

- TRAVAILLER SUR L'APPROPRIATION DE LA VILLE PAR SES HABITANTS
- TRAVAILLER SUR L'IMAGE QUE RENVOIE LA VILLE A L'EXTERIEUR
- ET DONC ANCRER LES HABITANTS ET LES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE (UNIVERSITE NOTAMMENT)

2. Renforcer la cohésion interne du territoire

- TRAVAILLER SUR LES LIENS INTER-QUARTIERS
- TRAVAILLER SUR LA COHESION SOCIALE (HABITANTS, POPULATION UNIVERSITAIRE, NOUVELLES POPULATIONS...)

3. Renforcer le lien habitants - institutions

- DEVELOPPER LES ACTIONS DE PARTICIPATION, MOBILISATION, CONCERTATION DES HABITANTS
- DYNAMIQUE QUARTIERS ET ACTIONS DE PROXIMITE
- ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE AUX BESOINS DES HABITANTS (REACTIVITE)
- DEVELOPPER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

4. Renforcer la connaissance partagée du territoire

- DEVELOPPER LES OUTILS DE CONNAISSANCE, DE SUIVI ET D'EVALUATION
- FAVORISER LA MUTUALISATION DES INFORMATIONS ET DES ACTEURS

II. THEMATIQUES PRIORITAIRES DU CUCS

Les orientations du PUCS de Villetaneuse imposent, pour éviter le « catalogue d'actions », de mener une action transversale et coordonnée sur les cinq champs d'intervention que sont l'emploi et l'insertion, la citoyenneté, l'accès à la santé, l'habitat et l'éducation. Elles exigent également une mise en cohérence des dispositifs et des interventions (droit commun, actions développées dans le cadre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, dispositifs existants, mobilisation associative).

A. EMPLOI ET INSERTION - THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

1. Éléments de diagnostic :

▪ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

En matière d'insertion et d'accès à l'emploi, les politiques menées se structurent autour de quatre types d'interventions :

- Accueil et accompagnement de proximité au sein la Maison de l'Insertion et des Ressources pour l'Emploi (MIRE), qui regroupe la MIJ, des permanences de l'ANPE, le projet de ville RMI et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
- Actions municipales à destination de la jeunesse dans le cadre du contrat de ville (Point Information Jeunesse par exemple).
- Actions locales portées par des associations (Actions de socialisation à composante langagière).
- Plan Stratégique d'apprentissage du français et des savoirs de base (Plaine Commune).

En matière de développement économique :

- PLIE communautaire (2005)
- Plan communautaire pour l'activité et l'emploi et la Charte Entreprise / Territoire.
- Soutien à la création d'activité depuis 2006
- Projet de développement économique territorial dans le cadre du projet ANRU : actions en faveur du commerce et d'aide aux petites entreprises, services, clause d'insertion...

▪ L'INSERTION ET D'ACCES A L'EMPLOI : UN PROBLEME MAJEUR SUR LE TERRITOIRE

La population active de Villetaneuse constitue 46% de la population globale. 22% de la population est au chômage. Le tiers des demandeurs d'emploi est constitué de jeunes de moins de 26 ans. Ce taux de chômage des jeunes fait partie des 3 plus élevés en Seine Saint-Denis. Plus de 53 % des demandeurs d'emplois sont dans une situation de chômage de longue durée et leur nombre augmente chaque année. Le nombre de personnes bénéficiant du RMI augmente également de 9,6% en 2005 (*Source : Bilan de la MIRE, 2005*).

Les principaux freins à l'emploi sont le faible niveau de qualification des personnes, la maîtrise de la langue, l'enclavement de la ville, la garde d'enfants, les discriminations et la faible mobilité, ainsi que la santé, principale cause de difficulté exprimée par les personnes reçues à la MIRE en 2005, avant le logement et les difficultés familiales. En ce qui concerne les modes de garde, le projet de création d'un multi-accueil et d'un RAM de 20 places, présenté dans le cadre du dossier ANRU, contribuera, en partie à répondre à la demande.

Le développement économique a peu d'impacts sur les chiffres du chômage et de la précarité de Villetaneuse : le taux de chômage se maintient à un niveau important, le nombre de bénéficiaires du RMI ne baisse pas et il y a un nombre croissant de travailleurs précaires à la recherche d'un emploi. D'autre part, le territoire connaît certaines faiblesses structurelles qui limitent les possibilités de raccrochage des compétences et des parcours des individus aux types d'emplois qui se développent sur le territoire :

- Des niveaux de qualification bas,
- Une offre de formation de proximité défailante,
- Une inadéquation des compétences des personnes et de l'offre d'emplois, principalement dans le tertiaire.

Le faible niveau de formation et de qualification rend en effet les personnes concernées « peu employables » face aux emplois disponibles. 30% de la population de plus de 15 ans est sans diplôme. 11% seulement a le baccalauréat, 25% a le BEPC (niveau brevet des collèges), 25% a un CAP ou un BEP. 10% de la population fait des études supérieures. De fait, les forces vives de la commune appartiennent surtout au CSP ouvrières (25%) et employées (37%). Ces caractéristiques sont relativement similaires aux populations des autres communes de la Seine Saint-Denis. Or, les emplois proposés sur la commune appartiennent essentiellement au secteur tertiaire (86%) et/ou ont besoin de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Cette tendance est présente sur tout le territoire de Plaine Commune.

On assiste à Villetaneuse à une inadéquation entre emplois disponibles et profils de la population active locale, ce qui implique une réflexion et une action plus globales sur l'impératif de lier les personnes aux emplois présents sur la commune. Cette inadéquation est renforcée par une méconnaissance entre les populations, notamment les jeunes, et les entreprises et l'existence d'un « décalage culturel » (codes de l'entreprise, maîtrise des rites d'accès au monde du travail, discriminations à l'adresse) qui nourrit des représentations qui freinent l'accès à l'emploi.

La question du rapport au territoire apparaît en effet essentielle en ce qu'elle impacte doublement la problématique de l'insertion et de l'emploi :

- D'une part, il existe une stigmatisation à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de Villetaneuse et du « 93 » qui constitue un frein à l'emploi et au développement économique sur le territoire, que ce soit dans le champ de la création d'entreprise, la proposition de locaux sur Villetaneuse ou la recherche d'emploi.
- D'autre part, il existe un sentiment que les populations et les services sont déconnectés du territoire parce qu'il manque de services de proximité (petits commerces, cafés et petits services) et que la ville peut apparaître comme une « ville dortoir ».

Il en résulte la nécessité de valoriser le territoire de l'intérieur (pour les habitants) et de l'extérieur. Egalement, dans la mesure où 20% seulement des actifs résidents travaillent sur la commune, il apparaît que les questions de mobilité et de transport constituent des enjeux majeurs. La création des infrastructures de transport (Tangentielle Nord et Tram'y) devraient avoir un impact extrêmement positif sur ce point.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par les jeunes se posent de manière spécifique (échec scolaire, problème d'orientation, rejet des institutions) et ne rentrent pas forcément dans « les cases » des dispositifs mis à leur disposition par les institutions.

Enfin, la question de l'information et de la communication apparaît essentielle tant les moyens d'information, auprès des habitants mais aussi entre les services, apparaissent limités sur le territoire, notamment :

- L'information auprès des publics afin de valoriser leurs projets, éviter les problèmes et les « raccrocher » au territoire : par exemple, dans le champ de la création d'activité.
- La connaissance du territoire et des besoins par quartier, pour compléter l'offre d'information et de formation sur le territoire. La connaissance des publics et le partage des informations permettront de mieux penser les politiques menées.
- La circulation des informations, résultats, données, études... entre les services sur le territoire et l'utilisation des moyens de communication municipaux.

▪ **UNE OFFRE DE SERVICES QUI S'EST PROGRESSIVEMENT DEVELOPPEE SUR LE TERRITOIRE ET QU'IL S'AGIT AUJOURD'HUI DE PENSER PLUS GLOBALEMENT**

En matière d'insertion et d'emploi, le territoire a connu un développement progressif d'une politique active, coordonnée et cohérente à destination des publics. La première génération du contrat de ville a vu la mise sur pieds d'outils que la deuxième contractualisation a permis de développer pour que les habitants de Villetaneuse bénéficient de services en matière d'emploi et d'insertion (MIRE, projet de ville, Mission locale). Le projet communautaire de Maison de l'Emploi et de la formation s'inscrit dans cette même logique, avec la volonté de faire bénéficier les habitants de Villetaneuse du dynamisme économique et de l'offre d'emplois sur le territoire.

▪ **LE DISPOSITIF D'INSERTION**

L'Etat et l'agglomération se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les trois éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.
- L'importance des chantiers de Bâtiments et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'A.N.R.U, 5% des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.
- La Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but :

- d'assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- d'identifier, d'informer, de sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- d'identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoin est, de définir et de contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elle bénéficie prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

2. Orientations en matière d'emploi et d'insertion :

- RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICES EN MATIERE D'EMPLOI ET D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (2009)
- LEVER LES DIFFERENTS FREINS A L'EMPLOI (SANTE, MAITRISE DE LA LANGUE, MOBILITE, FORMATION, GARDE D'ENFANTS, ECHEC SCOLAIRE, DISCRIMINATIONS, LOGEMENT)
- REDUIRE LE DECALAGE ENTRE L'OFFRE D'EMPLOI ET LES CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI
- DEVELOPPER LES LIENS ENTRE LA POPULATION ET LES ENTREPRISES LOCALES : TRAVAILLER SUR L'IMAGE DES METIERS ET L'IMAGE DU TERRITOIRE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
- RENFORCER LA CONNAISSANCE PARTAGEE DU TERRITOIRE : OUTILS DE CONNAISSANCE, DE SUIVI, DE CONCERTATION ET D'EVALUATION
- RENFORCER LA FORMATION DES ACTEURS POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTES DES HABITANTS

B. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Eléments de diagnostic :

- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

En matière de prévention de la délinquance :

- Cadre institutionnel et politique : le CLSPD, signé en décembre 1998 en intercommunalité avec la ville d'Epina y sur Seine (20 fiches action en intercommunalité et 20 autres fiches action spécifiques à la commune de Villetaneuse). Deux axes de travail prioritaires définis lors de la signature du CLS: les mineurs ; les incivilités et comportements insécuritaires.
- Des groupes de travail ont été mis en place (bailleurs, professionnels de santé, intervenants en milieu scolaire, associations), ainsi que des cellules de veille par quartiers.
- Le plan local de prévention de la délinquance a été élaboré début 2006, les axes de travail sont les suivants :
 - ⌘ Résorption du vol à la portière
 - ⌘ Résorption des trafics de drogue dans les quartiers
 - ⌘ Résorption des nuisances nocturnes et des squats de hall d'immeubles
 - ⌘ Meilleur suivi des affaires de justice et traitement des auteurs multirécidivistes
 - ⌘ Mise en place d'une instance de concertation opérationnelle et réactive
 - ⌘ Lutter contre l'errance nocturne des jeunes mineurs et contre l'errance des jeunes majeurs
 - ⌘ Accompagnement des parents et des familles dans leur rôle éducatif
 - ⌘ Accompagnement des jeunes en difficulté
 - ⌘ Lutter contre les conduites addictives
 - ⌘ Lutter contre les violences conjugales
- Correspondant Ville - Justice (réalisation d'un « mini observatoire » de la délinquance mensuel).
- Mise en place de postes TIG sur la ville.

- Actions du club de prévention spécialisée « Feu Vert » (actions de prévention routière, chantiers, suivis éducatifs, etc.), 5 éducateurs sur la ville.

En matière d'accès aux droits :

- La Maison de la Justice et du Droit (intercommunale avec Epinay) : partenariat à redéfinir.
- Point d'accès aux droits en mairie (juriste, SPIP, écrivain public).
- Partenariat avec une association d'aides aux victimes (SOS Victimes).
- Bons d'avocats pour les mineurs.

Dans le champ de la médiation :

- 2 médiateurs interviennent sur la ville :
 - ⊗ Actions de médiation dans les collèges et écoles
 - ⊗ Actions dans les quartiers (autour de la question des bandes rivales, conflits de voisinage ou familiaux, lutte contre l'isolement)
- Lutte contre les discriminations (débat, échanges, sensibilisation)

Ces actions ont été soutenues dans le cadre du Contrat de Ville.

▪ **UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE FAITS DE CRIMINALITÉ ET DE DELINQUANCE CONSTATÉS**

Les chiffres de délinquance sont à considérer avec prudence dans la mesure où ils ne prennent en compte que les faits constatés par les forces de police de visu ou par le biais des dépôts de plainte, les actes échappant aux plaintes et aux témoins ou ne faisant pas l'objet de déclaration de victimes ou de témoins n'y sont pas intégrés.

Entre 2004 et 2005, le nombre d'infractions constatées par le commissariat de police d'Epinay baisse de 8%. De 2005 à 2006, la baisse est de 19%. Ces chiffres font de Villetaneuse la ville qui connaît la plus importante baisse du nombre d'infractions en Seine Saint-Denis. De 1190 en 2005, ils passent à 955 en 2006. Sur huit sortes d'infractions de voie publique, cinq connaissent également des chiffres en baisse. Les vols avec violence baissent de 5%, les vols à la tire de 40% et les dégradations de 30%, les vols avec effraction de 11% et les dégradations de 30%.

Par ailleurs, le nombre d'infractions commises par un mineur connaît une baisse de 1% alors que l'année précédente, elle était en augmentation de 10%.

Le trafic de stupéfiants a baissé de 51% poursuivant une tendance positive à la baisse, les chiffres de l'année précédente faisant état d'une baisse de 12%.

Cependant, on note une très forte recrudescence du vol de véhicules : il est de 140% pour les vols de véhicules à 2 roues et de 29% pour les autres véhicules. (Source : statistiques du commissariat de police).

▪ **LA CITOYENNETÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE : UN ENJEU IMPORTANT POUR LA COHESION SOCIALE ET URBAINE DU TERRITOIRE**

La ville a vu le développement depuis 2000 d'une véritable politique locale autant en matière de prévention de la délinquance et de citoyenneté et revitalisation du lien social en termes d'actions, de travail de proximité. Le contrat de ville a permis la création du service VQC, de développer des actions en matière de prévention (vie associative et vie des quartiers, interventions en milieu scolaire, actions de médiation et de prévention des conflits), de recruter des médiateurs professionnels et d'engager un fort partenariat avec Feu vert depuis fin 2000. Il a également permis aux acteurs de travailler ensemble, notamment dans le cadre du CLS/CLSPD, et de développer des actions répondant aux besoins du territoire.

Il reste qu'il existe certaines tendances lourdes : le sentiment d'abandon des habitants, le faible nombre des associations d'animation de quartier, l'ancrage de rivalités inter quartiers sur le territoire et la faiblesse des outils d'information et d'évaluation dans le cadre de l'action en matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance. La

« tranquillité publique » reste un enjeu fort sur Villetaneuse, contrastant avec la faiblesse de l'intervention publique sur le territoire communal (pas de commissariat et une petite équipe de police de proximité).

En particulier, un certain nombre de problématiques exigent une intervention renforcée : les rivalités inter quartiers, le sentiment d'insécurité des populations et la marginalisation des jeunes, qui nécessitent le renforcement des actions de médiation et de citoyenneté ainsi que des modes d'intervention davantage réactifs et ancrés sur le terrain.

Le développement et la diversification des Travaux d'Intérêt Généraux sont à envisager sur la ville.

2. Orientations en matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance :

- REDUIRE LES RIVALITES INTERQUARTIERS QUI NUISENT A LA COHESION SOCIALE ET URBAINE
- AMELIORER LA REACTIVITE DES POUVOIRS PUBLICS AFIN DE MIEUX REpondre AUX BESOINS DES POPULATIONS
- DYNAMISER ET REDYNAMISER LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE QUI PERMETTENT UN ANCRAGE DES ACTIONS SUR LE TERRAIN
- DEVELOPPER DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE CITOYENNETE QUI ONT UN IMPACT POSITIF SUR LE TERRITOIRE
- LUTTER CONTRE LA MARGINALISATION DE CERTAINS JEUNES PAR LA PREVENTION (PARTENARIAT, MAILLAGE SUR LE TERRAIN) ET LA REPARATION PENALE

Ces orientations seront reprises dans le cadre du nouveau contrat local de sécurité qui tiendra compte par ailleurs des orientations retenues au plan départemental.

ACCES A LA SANTE

1. Eléments de diagnostic :

- **ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT**

- L'offre de soins sur la ville :
 - ⊗ 6 médecins généralistes libéraux répartis en 5 cabinets ;
 - ⊗ 2 infirmières en libéral (un cabinet);
 - ⊗ 1 dentiste en libéral ;
 - ⊗ 2 orthophonistes en libéral (un cabinet) ;
 - ⊗ 4 pharmacies ;
 - ⊗ 2 centres de Protection Maternelle et Infantile départementaux ;
 - ⊗ un service de Médecine Préventive à l'Université
 - ⊗ un médecin généraliste assurant la consultation de Planification Familiale au PAPS
 - ⊗ aucun spécialiste
 - ⊗ une infirmière scolaire affectée au collège intercommunal et à trois écoles sur la ville, pas de médecin scolaire
 - ⊗ pas de CMS
 - ⊗ pas de CMP/ CMPP
 - ⊗ pas d'hôpital
- Les actions de prévention menées dans le cadre du Contrat de Ville :

Ville de Villetaneuse
Contrat urbain de cohésion sociale
2007-2009

- ⌘ 2000 : actions de prévention « classiques » autour des scolaires de collège ou de l'Université Paris 13 (alcool, tabac, MST, SIDA)
 - ⌘ 2001 : actions sur les MST, alcool, tabac et autres produits de dépendance, sur les Droits de l'enfant (partenariat avec médecine du travail, médecine scolaire, Université Paris 13, équipe du PAPS)
 - ⌘ 2002 : poursuite des actions en lien avec Paris 13
 - ⌘ 2004 :
 - montage de l'Atelier Santé Ville ;
 - actions autour de la Campagne départementale autour des Violences Faites aux Femmes ;
 - journée de formation des professionnels sur la thématique santé ;
 - Feu Vert : conduites à risques (interventions du Dr Tubiana) ;
 - Université : Nutrition tabac ;
 - PAPS sur les écoles : interventions autour du sommeil, de l'équilibre alimentaire, de l'hygiène,
 - interventions sur les collèges : SIDA
 - ⌘ 2005 : actions de prévention du PAPS sur les écoles et les collèges ; intervention sur les dangers domestiques
 - ⌘ 2006 : actions de prévention autour de la nutrition, des violences faites aux femmes, des conduites addictives, santé buccodentaire, santé mentale, sexualité, diabète et Sida.
- Les besoins prioritaires recensés début 2005 au cours d'entretiens auprès des professionnels :
- ⌘ prévalence de la souffrance psychique ;
 - ⌘ demande de pérennisation de la consultation de pédopsychiatrie,
 - ⌘ demande de consultations psychologiques pour adultes ;
 - ⌘ importance des problématiques liées à la VIOLENCE chez les jeunes comme chez les adultes
- Groupes de travail / constitution de réseaux :
- ⌘ Santé Mentale,
 - ⌘ Violences Faites aux Femmes,
 - ⌘ Nutrition / alimentation / activité physique.

▪ **UNE OFFRE DE SOINS LIMITEE SUR LE TERRITOIRE EN DECALAGE AVEC LES BESOINS DES POPULATIONS**

Villetaneuse souffre d'un manque d'offre de soins manifeste. 6 médecins généralistes exercent sur la commune, ce qui donne une densité médicale de 5 médecins pour 10 000 habitants alors qu'elle s'élève à une moyenne 14/10 000 en Seine Saint-Denis et 20/10 000 en Ile de France (source : RIR-IDF, *Villetaneuse, les soins en libéral. Etats des lieux et perspectives, 2006*). La densité d'infirmières s'élève à 1,8 pour 10 000 habitants sur Villetaneuse avec 2 infirmières en exercice, alors qu'en Seine Saint-Denis, elle est de 3,8 et en Ile de France 5,9. Par ailleurs, il existe un seul chirurgien dentiste (densité de 0,9/10 000 à Villetaneuse, contre 4,2 dans le département et 7,7 dans la région), alors que les besoins dans ce domaine sont criants.

Il n'existe aucun centre de soins ni établissement hospitalier sur le territoire, les malades sont ainsi contraints d'aller dans les communes limitrophes pour se soigner.

Les besoins des villetaneusiens sont importants : la consommation moyenne d'actes de soins, s'élève à 4,88 par an par personne, ce qui est supérieur à la moyenne francilienne (4,6) pour une densité médicale largement inférieure. L'offre de soins locale est donc nettement insuffisante.

De plus, la santé est citée parmi les freins les plus importants pour les demandeurs d'emploi dans leur démarche d'insertion. 60% des personnes en difficulté d'insertion suivies par la MIRE dans le cadre du projet de ville RMI expriment la problématique de la santé comme la plus importante qui se présente à eux. Le besoin d'offre de santé, notamment en terme psychique se fait également sentir, dans la mesure où la grande précarité économique de ces personnes entraîne pour beaucoup une fragilité psychique. Sur la totalité des personnes accueillies et/ou suivies par la MIRE dans le cadre du projet de ville RMI en 2005, 52% ont sollicité un rendez-vous auprès du psychologue de la structure. 11% seulement de ces personnes ont été suivies durant l'année. La question de la mobilité est centrale dans l'accès aux soins et au suivi médical.

Dans le contexte de précarité que connaît Villetaneuse, la question de la santé s'inscrit dans un cercle vicieux mêlant conditions de logement, accès à l'emploi, éducation, accès aux droits, mobilité, aux interactions complexes. Il est à noter également que la santé n'apparaît pas toujours comme une priorité pour les populations, pour des raisons de coût (lunettes, soins dentaires...), de mobilité (peu de structures de proximité), de fatalisme, voire de culture.

La situation en terme sanitaire à Villetaneuse implique donc un développement de l'offre et de l'accès aux soins qu'il convient de penser en termes de projet de territoire et d'actions auprès des populations. En effet, d'une part la faiblesse de l'offre de soins sur le territoire soulève des enjeux d'image et de projet de territoire sur la commune et en lien avec les communes avoisinantes : il s'agit de penser les moyens pour rendre davantage attractif le territoire auprès des professionnels de santé, et à réfléchir au partenariat à mettre en œuvre avec les villes voisines ayant des structures de soins. D'autre part, il convient d'accompagner les populations dans leur parcours de soins. Les projets de prévention sont également un volet important dans une politique locale de santé.

2. Orientations en matière d'accès à la santé :

- DEVELOPPER L'OFFRE ET L'ACCES AUX SOINS (PARTENARIATS, INFORMATION DES POPULATIONS, ATTRACTIVITE DES PRATICIENS, MOBILITE)
- CONNAITRE LES BESOINS DES POPULATIONS EN MATIERE DE SANTE (DIAGNOSTICS, TRAVAIL EN RESEAU)
- FAIRE DE LA SANTE UNE PRIORITE POUR LES POPULATIONS, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LEUR PARCOURS D'INSERTION
- POURSUIVRE LES ACTIONS DE PREVENTION, STRUCTURANTES SUR LE TERRITOIRE

HABITAT ET CADRE DE VIE - THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

1. Eléments de diagnostic :

- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Les politiques menées se structurent autour de cinq types d'interventions :

- Les documents cadres à l'échelle communautaire : Programme local de l'habitat (PLH), Plan local d'urbanisme et Plan d'aménagement et de développement durable, Schéma de cohérence territoriale et Plan des déplacements urbains.
- Le projet de rénovation urbaine (ANRU), qui concerne deux quartiers : Allende et Quartier Nord, et a pour principaux objectifs :
 - ⌘ Redonner un véritable centre ville et une continuité urbaine à la commune
 - ⌘ Offrir une diversification de l'habitat sur une ville où prédomine l'habitat social et permettre une mixité sociale
 - ⌘ Réhabiliter et résidentialiser les parcs sociaux en difficultés
 - ⌘ Requalifier les espaces publics
 - ⌘ Dynamiser les activités commerciales et les zones d'activités économiques
 - ⌘ Offrir un réseau d'activité et d'équipements de service à la population (pôle petite enfance, centre social...)
- Les actions d'accompagnement social et culturel du projet ANRU, en partie soutenues par le Contrat de Ville :
 - ⌘ Actions autour de la mémoire et projection vers l'avenir (Voix Publiques)
 - ⌘ Actions d'intervention des habitants sur l'espace public (jardin éphémère)
 - ⌘ Actions liées à la représentation qu'ont les habitants de leur quartier (Regards Croisés)
 - ⌘ Actions de solidarité entre habitants et d'appropriation de leur logement (Ateliers de bricolage)
 - ⌘ Actions de prévention de l'endettement et des expulsions
- Les opérations de diversification de l'habitat : Résidence étudiante (privée ouverte en 2006, publique du CROUS escomptée en 2009), Opération de logements expérimentaux en accession, Programme de la Foncière d'une soixantaine de logements (périmètre Allende).
- La Gestion urbaine de proximité :
 - ⌘ Etude - diagnostic réalisée,
 - ⌘ Cellules de veille par quartier menées dans le cadre du CLSPD qui abordent ces questions de GUP,
 - ⌘ Groupe « suivi de chantier » mis en place sur Allende,
 - ⌘ Outils de suivi / observation et participation des habitants en cours d'élaboration.

▪ **LA PREDOMINANCE DE L'HABITAT COLLECTIF SOCIAL ET LES DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT A VILLETANEUSE**

Le territoire de Villetaneuse se caractérise par une forte présence du logement social qui avoisine les 74,8% du parc de logements (2 700 logements environ). Cette prépondérance du logement social amène à réfléchir sur la question de la mixité sociale et du lien social dans le cadre de vie des habitants de Villetaneuse.

Le parc de logements est récent. Il est composé de 1 % de logements construits avant 1915 et 9,2 % de logements construits entre 1915 et 1948 (*source : RGP 99 tableau LOG1, sur l'ensemble des logements*). Néanmoins, on constate un parc social insuffisamment entretenu et devenu peu attractif.

516 demandes ont été enregistrées en 2006 et 41 relogements ont été réalisés : soit un taux d'attribution de 7,9% (*source : service logement - mairie de Villetaneuse*). Ce déficit du logement, combiné à l'importance de la taille des ménages sur le territoire induit une surpopulation des logements disponibles. Aujourd'hui, plus de 53% des ménages sont constitués de 4 à 5 personnes.

De ce fait, le cadre de vie des habitants apparaît à leurs yeux de façon relativement négative. Cette perception du cadre de vie se matérialise entre autres par le solde migratoire négatif de la commune qui s'élève à -1,22%. Les habitants

partent ailleurs dès que l'occasion se présente. Cette problématique implique de travailler sur la résidentialisation du parc de logements et l'appropriation de leur cadre de vie et plus largement de la ville par les habitants.

Le nombre de personnes mal logées ou de personnes en demande de logements reste important sur la commune et le nombre de personnes en sur occupation ou en occupation illégale est important malgré le manque d'informations chiffrées.

▪ **L'IMPACT DU PROJET DE RENOVATION URBAINE : UNE DYNAMIQUE POSITIVE DE L'EVOLUTION DE LA VILLE**

Le projet de rénovation urbaine concerne 2 quartiers inscrits dans le GPV Epinay - Villetaneuse (convention cadre signée en 2001) : La cité Allende et les cités Grandcoing et Victor Hugo au nord de Villetaneuse, toutes inscrites en ZUS en 1996. Ces 2 quartiers représentent environ un tiers de la commune.

Démolitions : 161 logements (sur Allende)

Changement d'usage : 64 logements sur l'îlot 1 DCF, sont mis en accession à la propriété.

Reconstructions : 216 logements (100 logements sur l'îlot 2 « Arc en ciel », 61 logements sur l'îlot 1 DCF, 55 logements (prévision) sur Allende par l'Association Foncière Logement).

Réhabilitations : 743 logements (281 logements sur Allende, 48 logements sur l'îlot 4 Sablière, 181 logements sur Victor Hugo et 233 logements sur Grandcoing)

Résidentialisations : 903 logements (281 logements sur Allende, 48 logements sur l'îlot 4 Sablière, 181 logements sur Victor Hugo, 233 logements sur Grandcoing et 160 logements îlot 2 France Habitation).

Le projet ANRU place Villetaneuse et ses acteurs dans une dynamique et un renouveau urbain qui promettent de profondes transformations de la ville.

▪ **UN IMPERATIF POUR LE CUCS : ACCOMPAGNER LE PROJET URBAIN**

Le cœur du projet urbain repose sur le traitement de l'éclatement de la ville, la création d'espaces publics fédérateurs structurés autour des projets de transport collectif, la transformation « physique » du territoire et la modification de la perception du territoire par les habitants. Néanmoins, les actions menées sur Allende démontrent l'importance des actions socioéconomiques et socioculturelles pour faciliter le travail d'appropriation par les habitants de leur lieu de vie. Les deux zones sensibles concentrent toujours les difficultés sociales les plus aiguës de la commune, notamment en terme d'insertion, de convivialité de voisinage et de délinquance, ce qui met en évidence l'insuffisance de la seule intervention « bâtie » pour l'amélioration du cadre de vie.

Il est donc question de penser le lien social autour des projets ANRU et des politiques d'habitat, de concilier l'action sur le bâti et l'accompagnement social et culturel des habitants, et ce sur l'ensemble de la ville étant donnée l'homogénéité des difficultés sur le territoire communal et l'importance des rivalités inter quartiers qui peuvent être confortées par le ciblage des interventions.

2. Orientations en matière d'habitat et de cadre de vie :

- COUPLER L'INTERVENTION SUR LE BATI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS AFIN DE FAVORISER UNE APPROPRIATION DE L'HABITAT ET DE LA VILLE
- PENSER ET AGIR SUR LA GLOBALITE DU TERRITOIRE AFIN DE CREER UNE UNITE URBAINE ET UNE IDENTITE COMMUNALE
- TRAVAILLER SUR L'APPROPRIATION DU QUARTIER ET DE LA VILLE PAR LES HABITANTS
- METTRE EN ŒUVRE UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES POPULATIONS (PRECARITE, LUTTE CONTRE LA SUROCCUPATION, POPULATIONS ISOLEES TELLES LES JEUNES MERES)
- TRAVAILLER SUR LE LIEN SOCIAL ET L'INTEGRATION DES NOUVELLES POPULATIONS AVEC COMME PREALABLE LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS ACTUELLES ET FUTURES
- METTRE EN ŒUVRE UNE VRAIE GUP, EN DEVELOPPANT NOTAMMENT DAVANTAGE LES PARTENARIAT ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS

EDUCATION ET EGALITE DES CHANCES

1. Eléments de diagnostic :

▪ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

- Les établissements scolaires sur la ville :

- ⊗ 4 écoles maternelles = 743 élèves
- ⊗ 4 écoles primaires = 1 026 élèves
- ⊗ 2 collèges = 991 élèves, Jean Vilar : E.P.2, Lucie Aubrac (intercommunal avec Pierrefitte) : Ambition réussite

Tous les établissements sont classés en Education prioritaire.

Il n'y a pas de lycée, les adolescents doivent se rendre à Epinay Sur Seine. Il est à noter que le lycée Feyder à Epinay vient de signer une convention « Education Prioritaire » avec l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

L'Université Paris 13, qui compte 13 500 étudiants, et avec laquelle est développé un fort partenariat (Accompagnement scolaire avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, différentes actions du PRE, actions culturelles...)

- Les dispositifs éducatifs existants :

- ⊗ Le Programme de Réussite Educative
- ⊗ Un Contrat Temps Libre
- ⊗ Une Contrat Enfance
- ⊗ Un dossier CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) porté par le comité des locataires d'Allende
- ⊗ « SOS Rentrée » (service jeunesse)
- ⊗ Le réseau d'éducation prioritaire
- ⊗ Le réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficultés
- ⊗ Un dispositif école ouverte

- Les services de la ville impliqués dans l'Education :

- ⊗ Le service Jeunesse : Activités de loisirs pour les 12-17, Point Information Jeunesse
- ⊗ Le service Enseignement – Enfance : Etudes du soir, activités périscolaires, loisirs, accueil pré et post scolaire (nombre CLSH)
- ⊗ Le service Politique de la Ville : actions liées à l'accompagnement scolaire, la médiation scolaire et la lutte contre l'échec scolaire.
- ⊗ Le service Vie des quartiers - Citoyenneté : médiation scolaire, prévention de l'absentéisme...
- ⊗ Le service culturel : action de lutte contre l'échec scolaire, Ecole de musique et de danse
- ⊗ Le PAPS à travers l'éducation à la santé et la prévention
- ⊗ Un groupe de travail interservices sur les questions de parentalité, qui pourrait être pérennisé et élargi.

- Les services de Plaine Commune :

- ⊗ Présence de deux bibliothèques publiques sur la ville (ainsi qu'une bibliothèque universitaire, mais qui n'est pas destinée au public généraliste)
- ⊗ Un Projet de Rénovation Urbaine qui devrait permettre la création d'un pôle Petite Enfance, d'un Centre Social et éventuellement un lieu de parentalité.

- Les services du Conseil Général :
 - ⊗ 2 centres de Protection Maternelle Infantile
 - ⊗ Aide Sociale à l'Enfance
 - ⊗ Circonscription de secteur social

- Les associations :
 - ⊗ Fondation Jeunesse Feu Vert, prévention spécialisée
 - ⊗ La Mission Intercommunale pour l'Insertion des jeunes (Mission Locale)
 - ⊗ Les associations de parents d'élèves
 - ⊗ Les associations qui font de l'accompagnement scolaire : Cap Réussite, Comité des locataires d'Allende, Comité des locataires Arc en Ciel, Organisation de Réinsertion des Tamouls.

▪ **VILLETANEUSE : ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE**

Les 10 établissements de la ville sont tous classés en zone d'éducation prioritaire, témoignant des difficultés que rencontrent les élèves sur le territoire. Le taux de redoublement en 6^{ème} à Villetaneuse et le taux de retard scolaire de 2 ans en 3^{ème} sont de 6 points plus élevés que ceux du département. Le taux de réussite au diplôme national du brevet s'élève à 59% à Villetaneuse en 2006, alors que le taux national est de 79%. Il convient de noter que les taux relevés ci-dessus ont baissé de 2 points de 2003 à 2004, passant respectivement de 15 à 13% pour le taux de redoublement puis de 18 à 16% pour le taux de retard scolaire. De même, de 2004 à 2005, le taux de réussite au brevet a augmenté de 7 points, bien qu'il ait baissé de 4 en 2006 (*source : site académie de Créteil, centre de ressources sur l'éducation prioritaire*).

Les divers dispositifs développés sur le territoire, notamment dans le cadre du contrat de ville, ont permis le développement d'un partenariat efficace et d'un ensemble d'actions oeuvrant à l'amélioration des conditions de réussite scolaire. Cependant, les profils des populations et les conditions de scolarisation des Villetaneusiens font de l'éducation une question centrale pour la cohésion sociale et urbaine de la ville.

Au sein du réseau d'éducation prioritaire dont les collèges de Villetaneuse font partie, 65% des élèves inscrits sont issus d'un milieu défavorisé en 2004. Sur l'ensemble des élèves scolarisés sur le territoire, 48% sont enfants de personnes sans activité professionnelle et 32% sont enfants d'employés et d'ouvriers. D'autre part, une forte proportion des élèves est étrangère ou d'origine étrangère, proportionnellement au nombre d'étrangers présents sur la commune (24% de la population). (*Source : site du rectorat de Créteil*).

L'implication des parents dans les questions éducatives est faible : peu d'entre eux se rendent aux réunions de parents d'élèves et le nombre d'adhérents à l'association des parents d'élèves est dérisoire. Ceci provient entre autres du profond sentiment d'incompétence des parents, certains d'entre eux ne maîtrisant pas la langue française et/ou ne comprenant pas le fonctionnement des institutions. Cette difficulté à comprendre l'école et les langages institutionnels s'explique par l'existence d'un fort décalage entre la culture écrite et abstraite véhiculée par l'école et la culture orale et concrète de la majorité des parents. Il est néanmoins nécessaire de renverser la réflexion et de s'intéresser à la place que l'école donne aux parents et à la manière dont elle les « aide à aider leurs enfants ». Le problème de la maîtrise de la langue, le sentiment d'incompétence, la difficulté à parler des problèmes d'éducation et de parentalité induisent un rapport spécifique aux institutions, notamment à l'institution scolaire. Il faut donc réfléchir aux modes de communication utilisés à destination des familles en tenant compte de leur profil et de leur distance vis-à-vis des institutions : au-delà de la remise des bulletins et des réunions parents/professeurs, il convient de développer des actions pour engager d'autres liens entre l'école et les parents.

▪ **DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES INSUFFISAMMENT PRISES EN COMPTE**

Une première problématique peu exploitée sur le territoire est la lutte contre la marginalisation des jeunes qui ne sont pas « délinquants » mais qui ne sont pas fixés (scolarité, orientation professionnelle...) et côtoient plusieurs structures sans forcément trouver de point d'ancrage. Les modes d'intervention à destination de ceux qui ont un rapport méfiant aux institutions et ne croient pas à l'aide que les structures pourraient leur apporter sont limités.

En second lieu, le rapport de l'école au territoire mérite d'être investi tant du point de vue de l'attractivité du territoire communal (réseaux scolaires, stabilité des équipes enseignantes, connaissance du territoire par les enseignants, liens établissements scolaires/entreprises) que du point de vue de l'impact du projet ANRU sur les conditions de scolarisation des élèves, la façon d'envisager la ville et les rivalités de quartiers existantes.

Enfin, la problématique de la violence et de la santé apparaît également centrale tant les besoins d'actions de prévention et de traitement de toutes les formes de violence (physique, morale, institutionnelle...) que subissent les jeunes ainsi que les femmes, et les pères, apparaissent forts.

▪ **LE PILOTAGE DU VOLET EDUCATION**

Sous la présidence du Maire et du Sous-Préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

2. ORIENTATIONS EN MATIERE D'EDUCATION ET D'EGALITE DES CHANCES :

- TRAVAILLER SUR LES RAPPORTS ENTRE LES PARENTS ET LES INSTITUTIONS : ACCOMPAGNER LES PARENTS ET INTERROGER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- DEVELOPPER DE NOUVEAUX MODES D'INTERVENTION EN DIRECTION DES 16-20 ANS
- RATIONALISER L'ACTION SOCIOEDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE : DEVELOPPER LES MODES D'INTERVENTIONS A PARTIR D'UNE MISE EN COHERENCE PREALABLE
- INSCRIRE L'ECOLE DANS LE TERRITOIRE (STABILITE DES EQUIPES ENSEIGNANTES, LIEN AVEC LES TRANSFORMATIONS LIEES AU PROJET URBAIN, RELATIONS INTERETABLISSEMENTS ET LUTTE CONTRE LES RIVALITES DE QUARTIERS)
- LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE DE ET ENVERS LES JEUNES

III. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT : PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

A. LE PILOTAGE DU CUCS

1. Le chef de projet CUCS :

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

2. Les référents thématiques du CUCS :

Pour chacune des cinq thématiques constituant le CUCS, un acteur référent a été désigné. Acteur de la ville sur les compétences municipales (citoyenneté et prévention de la délinquance, santé et éducation) et de l'agglomération pour les compétences communautaires (insertion par l'emploi et habitat).

Les groupes thématiques qui ont été mis en place pour l'élaboration du contrat seront pérennisés et réunis tous les 2 mois sous le pilotage de la ville. Leur articulation avec les groupes de travail existants est à prendre en compte. Ces groupes sont co-animés par le chef de projet CUCS et les référents thématiques désignés à cet effet.

Le CUCS est conçu comme un outil d'analyse, d'observation et d'évaluation.

3. Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

4. Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

5. Le pilotage politique au niveau de la ville

Un point d'étape et d'information sera fait en Commission ou en Bureau Municipal tous les 3 mois.

6. Le pilotage d'agglomération

Au niveau de Plaine Commune, une articulation entre les programmations et les CUCS des villes et de l'agglomération est à définir.

B. LA PROGRAMMATION ANNUELLE

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projet, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est-à-dire celles déjà financées d'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit, au plus tard dans la première quinzaine de mars, pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera, dans la deuxième quinzaine de janvier, la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors de réunions mentionnées plus haut.

C. LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

D. L'EVALUATION

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat, actualisés par les services de l'Etat (en annexe);
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente ;
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Critères de l'évaluation :

- **La pertinence** : les objectifs fixés sont-ils adaptés aux besoins et aux enjeux des territoires et de leurs habitants ?
- **La cohérence** : les moyens (humains, financiers, techniques) affectés sont-ils cohérents au regard des objectifs fixés ?
- **L'efficacité** : les résultats obtenus sont-ils conformes aux objectifs fixés ?
- **L'efficience** : les résultats obtenus et contrôlés sont-ils à la mesure des moyens et ressources utilisés ?
- **L'impact** : quelles transformations, évolutions significatives sont attribuables au CUCS sur les quartiers, leurs habitants, la vie associative ?

E. LES MODALITES DE FINANCEMENT DU CONTRAT

Engagement financier de l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances :

Sur les trois exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 257 800 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

IV. ANNEXES

- INDICATEURS GENERAUX

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Taux de réussite au brevet des collèges (par collèges).
- Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).
- Résultats des évaluations à l'entrée en 6ème (par école).

- INDICATEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves)

- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés
- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales

- INDICATEURS ETAT 4001

Catégories d'infractions

- Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels
- Menaces ou chantages pour extorsion de fonds
- Menaces ou chantage dans un autre but
- Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile
- Autres vols avec armes blanches
- Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
- Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
- Vols violents sans arme contre d'autres victimes
- Cambriolages de locaux d'habitations principales
- Cambriolages de résidences secondaires
- Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers
- Cambriolages d'autres lieux
- Vols d'automobiles
- Vols de véhicules motorisés à 2 roues
- Vols à la roulotte
- Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés
- Autres vols simples contre des établissements publics ou privés
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés
- Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics
- Incendies volontaires de biens publics
- Incendies volontaires de biens privés
- Autres destructions et dégradations de biens publics
- Autres destructions et dégradations de biens privés
- Destructions et dégradations de véhicules privés
- Outrages à dépositaires de l'autorité
- Violences à dépositaires de l'autorité

CARTE DES ZUS, IRIS ET ILOTS SENSIBLES
DIV - 17/05/2006